



Procès-verbal No 3 – Séance ordinaire du Conseil Communal

Mercredi 14 décembre 2011 à 20h15

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux conseillers communaux :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 02 novembre 2011
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications de la Municipalité
- 5) Budget communal 2012 (préavis no 8)
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 6) Détermination du plafond d'endettement pour la législature 2011-2016
(préavis no 9)
Rapport de la Commission de Gestion – discussions – votation
- 7) Propositions individuelles et divers



Intervenants	Points
P. Möhl	Ouvre la séance à 20h15
N. Gremlich	1) Appel - présents : 39 - excusés : M. Boscardin Angelo M. Clare John Mme Kjellqvist Elisabeth M. Lequint Henri M. Prélaz David M. Prélaz Marc
P. Möhl	2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 novembre 2011 Suite à la demande de citoyens, informe que dès ce jour, les P.V. des séances se trouveront aussi sur le site de la Commune. - page 7, 3 ^{ème} intervenant, M. Ph. Zuberbühler : Donne l'exemple de la dépense « imprévisible » : le véhicule communal, et la dépense « exceptionnelle » : conduite d'eau « sous pression » qui saute et non pas « usée ». - page 7, sous chiffre 10, M. Ph. Zuberbühler : Pour l'arrêté d'imposition 2012, il y a la bascule d'impôts de 2 points pour la nouvelle « réforme » au lieu de « détaxe » policière. Aucune autre correction ou modification n'est demandée. Le P.V. est donc accepté à l'unanimité.
P. Möhl	3) Communications du bureau Prochaines séances du Conseil pour 2012, les mercredis : - 22 février - 09 mai - 20 juin - 26 septembre - 31 octobre - 12 décembre Ces dates sont réservées et tout changement sera communiqué en temps voulu. Prie les conseillers n'ayant pas reçu les documents relatifs aux séances au plus tard deux semaines avant la date du Conseil de contacter le bureau.
A. Blumenstein	4) Communications de la Municipalité Une séance de travail a eu lieu le 24.11.2011 avec M. Delacrétaz ainsi que la Commission de Sécurité pour la mise en place éventuelle d'une zone 30km/h dans le village. Une bonne configuration préalable des lieux permet la réalisation d'une zone 30km/h ou de rencontre. Présente un organigramme du mode de



- déroulement. Une fois les travaux de la route de Genolier achevés, les contrôles routiers pourront être effectués et c'est à ce moment-là que le point pourra être fait avec le canton concernant la mise en place ou non d'une zone à 30km/h.
- R. Zahno Travaux au Chemin du Carre : informe être intervenu auprès de M. Vez et du chef de chantier afin de régulariser au mieux la situation et de poser une signalisation.
Annonce qu'une séance pour le chauffage à distance aura lieu au Casino, le 19.12.2011 à 20h00.
- R. Jaunin La vente des sapins de Noël aura lieu le samedi 17.12.2011 dès 09h00, au même endroit que l'année dernière.
- A.-L. Bally Recaptage des sources : les travaux intérieurs sont finis et quelques tests restent à faire. 3 forages horizontaux ont aussi été effectués avec peu de résultats probants, par contre un 4^{ème} forage vertical a été effectué et une nappe d'eau a été atteinte. Durant ce forage profond de 38m., la nappe d'eau avait déjà été atteinte à 16 m. Une analyse de la qualité de l'eau a été faite et il en est ressorti que la qualité de l'eau est excellente. La traçabilité de cette eau doit maintenant être établie ainsi que son mode de prélèvement. Des démarches sont entreprises auprès du canton quant à l'autorisation de pomper cette eau. Une réponse définitive est attendue dans le courant du printemps.
- Di Pierro F. Demande si les zones de protection subsisteraient ?
- A.-L. Bally Non car cette nappe d'eau est suffisamment profonde avec des couches imperméables en-dessus. Lors des mesures, il s'est avéré qu'il n'y avait aucune incidence sur les sources en pompant l'eau de cette nappe.
- M. Verzelloni Demande de préciser les zones dans la forêt ?
- A.-L. Bally Une zone de protection, qui resterait un S3, serait située au niveau des « puisomètres », donc en amont des maisons. La zone S1 de protection serait quant à elle située directement sur la chambre de captage.
- R. Guilloud S'étonne que lors de la dernière séance, il avait demandé pourquoi un sondage vertical n'avait pas été fait et se demande maintenant ce qui les a poussés à le faire.
- A.-L. Bally Ce sondage vertical n'avait initialement pas été prévu. L'entreprise de forage et l'hydrogéologue, au vu du manque de résultats des 3 forages horizontaux, ont pris la décision de leur propre chef de forer verticalement pour voir s'il y avait de l'eau en-dessous. Si ce forage s'était avéré négatif, l'entreprise de forage aurait pris ces frais à sa charge. Si l'annonce de ces résultats n'a pas été faite plus vite, c'est qu'on ne savait pas si cette eau était potable et exploitable.
- M. Verzelloni Est-ce que ça signifie que les trois forages horizontaux sont inutiles ?
- A.-L. Bally Non, étant donné la sécheresse exceptionnelle de cette année, l'hydrogéologue a bon espoir de voir remonter le niveau de l'eau au printemps. Ces 3 forages seront de toute façon raccordés sur la chambre de captage.
- Ph. Zuberbühler Suite aux problèmes d'informatique rencontrés lors de la journée d'élection du 23 octobre dernier, une demande d'indemnités a été envoyée à l'Etat de Vaud.



Celui-ci n'entrant pas en matière pour un remboursement quelconque, la Municipalité a donc décidé de dédommager elle-même les membres du bureau du conseil ayant œuvré ce jour-là afin de combler les désagréments subis et préserver la motivation de membres du bureau. Le montant a été calculé en fonction des heures supplémentaires effectuées, soit 50 heures à CHF 35.-.

Informe de la coupe de l'arbre de la Municipalité aura lieu le 31.12.2011 et qu'il sera suivi d'un vin chaud offert à toutes les personnes intéressées.

- | | |
|-----------------|---|
| P. Möhl | Encourage vivement les personnes qui font partie de la Commission Technique pour le CAD, de participer à la présentation sur le CAD qui aura lieu le 19.12.2011 |
| Ph. Zuberbühler | Précise que cette séance sera plus une information aux personnes déjà inscrites pour bénéficier du CAD et qu'il n'y aura pas de présentation de plan. |
| F.-H. Bovet | S'étonne que la discussion soit faite directement avec des privés, alors qu'au niveau du conseil, la discussion devrait être portée sur la forme. |
| Ph. Zuberbühler | Les riverains ont été informés du projet il y a 3ans déjà et des sondages auprès des personnes potentiellement concernées et intéressées ont été effectués avant de démarrer ce projet. |
| F.-H. Bovet | Se demande quelle forme juridique va être adoptée pour ce projet au sein du conseil ? Quel est le montant d'argent public investit dans ce projet ? La commune va-t-elle seulement cautionner les emprunts qui vont être fait ? Ce sont des questions qui doivent être débattues au niveau du conseil. |
| Ph. Zuberbühler | Un projet est prêt à être présenté, mais au préalable, il y a des options à choisir. La solution la plus simple consiste à n'effectuer que la réfection de notre chauffage pour la commune. Toutefois, cette option coûte extrêmement chère à cause des nouvelles normes et des filtres à particules obligatoires, ce qui implique que la chaufferie doit de toute façon être reconstruite. Ce projet du CAD sera vraisemblablement présenté au conseil au début de l'année 2012. |

5) Budget Communal 2012 (préavis no 8)

- | | |
|-----------------|--|
| Ph. Zuberbühler | Grâce aux recommandations d'un fiduciaire-conseil, pense que le budget est suffisamment détaillé et passe la parole à la commission de gestion. |
| B. Pasquier | Lit le rapport favorable de la commission de gestion |
| Cl.-L. Derbigny | En référence à la dernière page du rapport, deuxième ligne : « à l'exception peut-être de l'important projet de développement prévu en 2015-2016... », se demande de quoi il s'agit. |
| Ph. Zuberbühler | Il s'agit du préavis dont il est fait mention dans le point N°6 de l'ordre du jour de la séance de ce soir. |
| P. Möhl | Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote :
Oui : 38 Non : 0 Abstention : 0 |

**6) Détermination du plafond d'endettement pour la législature 2011-2016 (préavis no 9)**

Ph. Zuberbühler	Il s'agit du plafond d'endettement et de cautionnement. Tous nos projets et travaux encore à faire dans la législature à venir ont été répertoriés et imaginés. Un projet de développement du terrain qui se trouve vers la gare a été envisagé pour 2015-2016 afin d'avoir une continuité avec le terrain dont l'échange est en discussion actuellement pour Leydefeur. Il est important d'établir un plan d'endettement et de cautionnement, mais il n'est pas obligatoire de le réaliser. C'est également une garantie afin d'éviter une potentielle demande d'augmentation de notre plafond d'endettement à l'Etat de Vaud.
A. Christen	Lit le rapport favorable de la commission de gestion
R. Derbigny	Se demande pour quelle raison il est envisagé de vendre certains droits de superficie ? En tant que propriétaire, il lui semble peu probable de vouloir vendre sa maison, à moins d'avoir besoin de beaucoup d'argent.
Ph. Zuberbühler	Actuellement, les droits de superficie, de la Givrine et de la Chèverrie coûtent plus à la commune qu'ils ne rapportent. Nous allons au-devant de beaucoup d'investissements et nous n'avons pas le droit d'augmenter les loyers des droits de superficie sans raison, à moins d'être à la fin du bail. En ce qui concerne la Chèverrie, le bail sera échu en 2016. Dans un futur proche, à cause d'investissements tels que ceux prévus sur les chalets d'alpage ou le changement de la chaufferie, nous aurons besoin de beaucoup de liquidité. La décision finale de vente sera de toute façon prise par le Conseil.
F.-H. Bovet	Est interpellé par le montant de 15 millions. Auparavant, lors de la construction du collège, il y avait eu un emprunt effectué de 10 millions et ce fût jugé comme une charge trop élevée par la Municipalité d'alors. Aujourd'hui un préavis nous est présenté dans lequel cet endettement est doublé. Selon sa réflexion stratégique propre, doute que ce soit une décision très raisonnable.
Ph. Zuberbühler	Reconnait que ce montant peut surprendre mais cela permet une marge de manœuvre dans le mode de travail. Rappelle que durant la dernière législature, un plafond d'endettement de 13,5 millions avait été proposé. C'est de toute façon le Conseil qui aura le dernier mot.
P. Möhl	Il n'y a plus de prise de parole et on passe au vote. Oui : 35 Non : 1 Abstention : 2
	7) Propositions individuelles et divers
C. Blaser	Remercie M. Zahno de s'être occupé des problèmes de voitures de chantier garées sur le trottoir au Ch. du Carre et informe qu'à la Rte de Genolier, on se trouve face au même problème. Demande si le nécessaire a été fait pour les deux routes.
R. Zahno	Va veiller à ce que tout se passe bien dans ces deux cas.
P. Dillenbourg.	Demande si la Commune compte faire un geste concernant le départ à la retraite de Mme M.-Th. Magnin ?

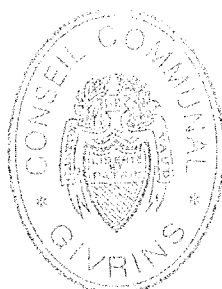


Ph. Zuberbühler	Oui, la Municipalité a prévu d'offrir un cadeau.
M. Verzelloni	S'étonne qu'en tant qu'usager du train Nyon-St-Cergue, il sent régulièrement une odeur de poisson pourri vers la gare et demande si l'origine de cette odeur est connue ?
P.-A. Hauser	Aux Résidences du Soleil, cela fait pratiquement 2 ans que l'origine des mauvaises odeurs dans les buanderies n'a pas été trouvée.
S. Adams	Trouve inadmissible que l'appareil de distribution de boissons et de friandises « Selecta » soit si facilement accessible aux jeunes enfants. Demande s'il est possible d'envoyer un courrier au NstCM à ce sujet ?
P. Möhl	Lors de la dernière législature, cette question avait déjà été soulevée et la Municipalité avait entrepris des démarches.
Ph. Zuberbühler	Acquise sur le principe et pense que ce n'est pas seulement le NstCM qui est concerné mais également la maison Selecta. Une séance est bientôt prévue entre le directeur du NstCM et les 5 communes et ce sujet pourrait alors être mis sur la table.
F.-H. Bovet	En tant que Président de la Compagnie incriminée, remercie le syndic de sa réponse et précise que ces contrats ont été faits directement entre la Société Selecta et la direction du NstCM. Il est vrai que le contenu de ces machines est sujet à controverses mais si les 5 communes sont assez fermes dans leur demande, cela encouragera peut-être la direction à ne pas renouveler ces contrats.
A.-Cl. Prélaz Girod	Remercie M. Blumenstein d'avoir agi si rapidement dans le traçage des lignes blanches sur les routes du village.
B. Pasquier	Prend la parole en tant que Président du Comité d'organisation du 34 ^{ème} Giron de la Dôle qui aura lieu les 1 ^{er} , 2 et 3 juin 2012 à Givrins. Ce Giron réunit tous les 2 ans les chœurs d'hommes et chœurs mixtes de l'ancien district de Nyon. Souhaite lancer un appel aux bénévoles pour le bon déroulement de cette manifestation.
Ph. Zuberbühler	Invite la salle à une verrée à l'occasion du dernier Conseil de l'année et remercie tous les membres de l'assemblée pour la bonne collaboration durant l'année écoulée.
	Il n'y a plus de prise de parole.
	La séance est levée à 21h36.

Prochaine séance : mercredi le 22.02.2012 à 20h15

La Présidente

P. Möhl



La secrétaire

N. Gremlich